



2025-2032

Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Minganie



Municipalité
régionale de comté
de Minganie

MISE EN CONTEXTE

Les MRC du Québec doivent avoir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et réviser ce document tous les 7 ans. Le 29 janvier 2025, le conseil des maires de la MRC de Minganie a adopté une proposition de PGMR révisé. Tous les citoyens de la Minganie ont la possibilité de donner leur avis sur ce projet de plan.



Le PGMR vise les 8 municipalités de la MRC, soit Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan, L'Île-d'Anticosti, ainsi que le Territoire non organisé (TNO) du Lac-Jérôme.

Le PGMR couvre l'ensemble des secteurs qui produisent des matières résiduelles:

- Résidentiel;
- Industriel, commercial et institutionnel (ICI);
- Construction, rénovation et démolition (CRD).

CONTENU

Le PGMR présente le territoire de la Minganie ainsi que les intervenants et les infrastructures nécessaires au traitement de nos matières résiduelles. On y trouve également le bilan des matières produites et les défis que nous rencontrons en Minganie. Enfin, le plan d'action propose plusieurs mesures à mettre en œuvre pour améliorer notre gestion des différentes matières que nous générons.

Plusieurs enjeux sont soulevés dans le PGMR, dont:

- La gestion des matières organiques
- Renforcer nos habitudes de consommation qui favorisent les 3RV
- Valoriser nos résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)



LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Nos déchets qui sont des matières organiques comprennent les résidus alimentaires et résidus verts. Cela inclut :

- Les restes de table ;
- La nourriture périmée ;
- Les résidus d'activités de jardinage ;
- Les feuilles et les branches ;
- Le papier et le carton ;
- Les boues de fosses septiques ;
- Les résidus de transformation alimentaire industrielle ;
- Etc.



RENFORCER NOS HABITUDES DE CONSOMMATION QUI FAVORISENT LES 3RV

L'ordre des 3RV-E, c'est l'ordre dans lequel on devrait gérer nos déchets pour avoir un impact positif.

Réduction à la source

Utiliser moins de ressources et produire moins de déchets



Réemploi

Réutiliser un produit plusieurs fois en le modifiant un peu ou pas du tout



Recyclage

Récupérer et transformer des déchets en nouveaux produits



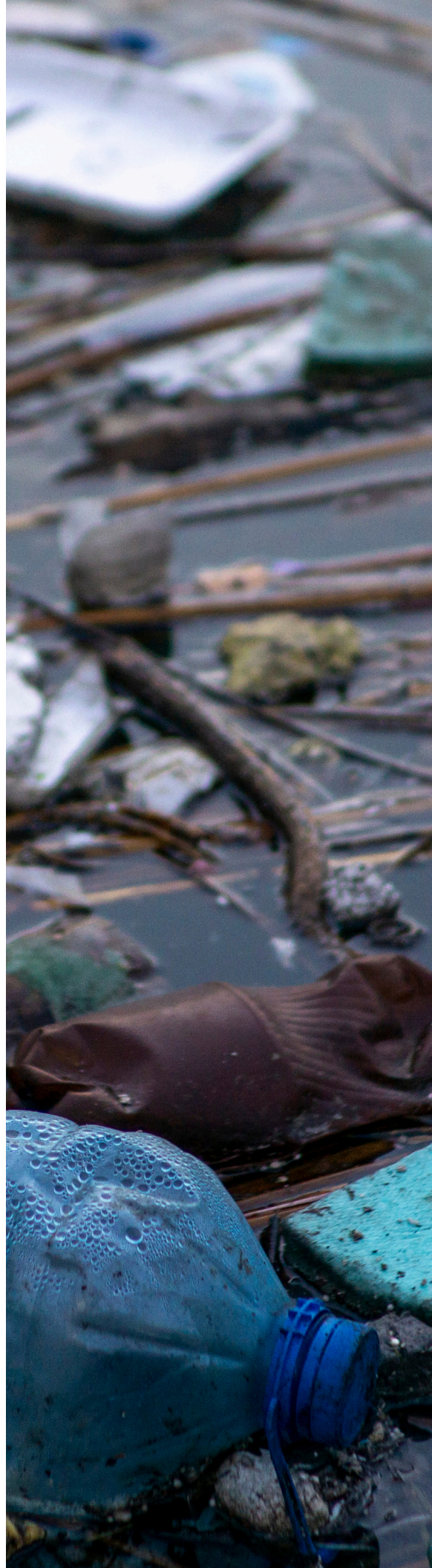
Valorisation

Envoyer ses déchets ailleurs qu'à la poubelle, par exemple à un organisme ou une entreprise qui lui trouvera une deuxième vie



Élimination

L'élimination, c'est quand nos déchets se retrouvent au dépotoir. Il s'agit du dernier recours.



LA VALORISATION DES RÉSIDUS DE CRD

Chaque année, au Québec, 3,5 millions de tonnes de résidus sont générées sur les chantiers de construction, de rénovation et de démolition. 1,7 million de tonnes, soit presque la moitié, sont éliminées chaque année. Il s'agit notamment:

- de bois;
- d'agrégats;
- de béton;
- de gypse;
- de métaux;
- de bardeaux d'asphalte;
- Etc.

On retrouve, ailleurs au Québec, des centres de tri, des centres de transfert et des centres de réemploi pour ces matières, mais pas en Minganie. Il faut donc trouver des façons ingénieuses de donner une deuxième vie à ces matières.



CONSULTEZ LA VERSION
INTÉGRALE DU PROJET DE PGMR
RÉVISÉ 2025-2032

TÉLÉCHARGEZ LE DOCUMENT
COMPLET AU

mrc.minganie.org/nos-services/matieres-residuelles/